

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 23 juin 2022**

**CD20220623\_52**  
**id. 6379**

*Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)*

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**DELIBERATION**

**AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS  
DANS LES AUTRES BÂTIMENTS DU DÉPARTEMENT**

La réunion du 27 octobre 2021 consacrée au vote de la décision modificative n° 1 a été l'occasion d'établir un bilan sur l'avancement des divers programmes de travaux pour tous les bâtiments départementaux à l'exception des collèges et des gymnases.

**A) Travaux annuels dans les bâtiments départementaux hors collèges et gymnases**

Pour rappel, lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif le 14 février 2022, il a été approuvé le principe que tous les travaux prévus dans les autorisations de programme antérieures et non réalisés, soient réinscrits dans les autorisations de programme 2022, ce qui représentait :

- 42 opérations antérieures pour un montant de 800 000 € ;
- 71 opérations nouvelles pour un montant de 1 417 500 €,

soit un montant total de travaux de **2 217 500 €** avec des crédits de paiement étalés sur **les exercices 2022 et 2023** (dont 1 177 000 € inscrits au budget primitif 2022).

La réalisation des travaux se décompose de la manière suivante :

**1) Bâtiments de la solidarité départementale, 30 opérations pour un montant de 537 000 € (annexe n° 1).**

- 2 opérations sont terminées ;
- 9 opérations sont en cours de travaux ;
- 19 opérations sont à lancer.

Il convient pour les maisons de solidarité d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 22 000 € pour des travaux de câblage sur l'ensemble de ces sites et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une augmentation de l'autorisation de programme au titre de l'année 2022 et de ratifier les crédits de paiement correspondants de 22 000 € sur l'opération P0004O002 – enveloppe P004E08 – Nat. Ana. 231313/48/23

**2) Bâtiments culturels (archives départementales, abbaye de Belleperche, espace des Augustins, médiathèque départementale), 9 opérations pour un montant de 186 000 € (annexe n° 2).**

- 3 opérations sont en cours de travaux ;
- 6 opérations sont à lancer.

**3) Bâtiments des subdivisions départementales et des antennes, 20 opérations pour un montant de 374 000 € (annexe n° 3).**

- 8 opérations sont en cours de travaux ;
- 12 opérations sont à lancer.

Compte tenu d'éléments nouveaux depuis le vote du budget primitif, il est proposé de compléter le programme de travaux par les opérations suivantes :

- réfection des menuiseries et des volets roulants (subdivision de Castelsarrasin) pour un montant de 20 000 €.

- réfection de la porte de garage (subdivision de Valence d'Agen) pour un montant de 10 000 €.

- installation de deux portes de garage et réfection du faux plafond de la verrière (subdivision de Valence d'Agen) pour un montant de 30 000 €.

Il y a lieu de diminuer le montant affecté à l'opération de mise en conformité suite à des contrôles réglementaires de 20 000 €.

De plus, au vu des estimations de travaux prévus à l'antenne de Caussade, il convient d'augmenter l'enveloppe initiale de travaux de 75 000 € afin de prévoir la construction d'un appentis pour le stockage des panneaux routiers et la fermeture de l'aire de lavage par une couverture et deux portails permettant de garer la saleuse l'hiver en toute sécurité.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Les travaux devraient être réalisés pour le second semestre 2022.

En conséquence, il est proposé d'adopter une augmentation de l'autorisation de programme au titre de l'année 2022 et de ratifier les crédits de paiement correspondants de :

- 10 000 € sur l'opération P0006O002 – enveloppe P006E11 – Nat. Ana. 231318/621/23

- 105 000 € sur l'opération P0006O002 – enveloppe P006E11 – Nat. Ana. 2317318/621/23

**4) Autres bâtiments (Hôtel du Département, centre d'information et d'orientation, centre universitaire et maison de la Région), 16 opérations pour un montant de 360 500 € (annexe n° 4).**

- 3 opérations sont terminées ;
- 3 opérations sont en cours de travaux ;
- 10 opérations sont à lancer.

Compte tenu d'éléments nouveaux depuis le vote du budget primitif, il est proposé de compléter le programme de travaux par l'opération suivante :

- travaux de sécurisation de l'Hôtel du Département pour un montant de 31 000 €

En conséquence, il est proposé d'adopter une augmentation de l'autorisation de programme au titre de l'année 2022 et de ratifier les crédits de paiement correspondants de 31 000 € sur l'opération P0006O002 – enveloppe P006E11 – Nat. Ana. 231311/0202/23

**5) Bâtiments des gendarmeries, 38 opérations pour un montant de 760 000 € (annexe n° 5).**

- 2 opérations sont en cours de travaux ;
- 36 opérations sont à lancer.

Il est à noter que les programmes de travaux cités supra subissent des retards pour cause de manque en personnel. Un premier chargé d'opération est arrivé le 1<sup>er</sup> avril. Des recrutements sont en cours pour un deuxième chargé d'opération et un conducteur de travaux.

## **B) Travaux pluriannuels et grosses opérations dans les bâtiments départementaux hors collèges et gymnases**

### **1- Pôle solidarités humaines**

**Bâtiment principal** – allées Mortarieu et 28 rue de la banque à Montauban

Une première phase de travaux de remplacement des groupes de climatisation a été réalisée pour un montant de 66 363,79 € TTC.

Une étude pour réaliser l'installation de la climatisation sur tout le reste du site est donc à lancer.

## **2- Bâtiments culturels**

### ***archives départementales***

Les travaux de restructuration des archives départementales, votés lors de la réunion de l'assemblée départementale du 18 octobre 2017 ont été réceptionnés le 13 mai dernier.

Pour rappel, ils ont consisté en deux phases :

#### **première phase de travaux :**

- du clos-couvert (remplacement de la toiture et reprise ponctuelle de la charpente) ;
- du remplacement des menuiseries extérieures ;
- de l'aménagement des bureaux provisoires au 1<sup>er</sup> étage de l'aile est du bâtiment (ancien logement de fonction) ;
- des travaux de gros-oeuvre dans la maison voisine (ex- Razali).

#### **deuxième phase de travaux :**

- aménagement de la maison voisine (transfert de l'atelier pédagogique au rez-de-chaussée et de l'atelier de restauration au premier étage) ;
- création d'un ascenseur dans l'aile Est ;
- aménagement du rez-de-chaussée de l'aile Sud-Est en espace de versement des documents.

Les travaux réalisés ne permettent toujours pas de répondre aux missions principales des archives que sont le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des documents.

Aucun rayonnage complémentaire n'a été créé et les conditions de conservation ne sont pas remplies : problèmes de sécurité incendie dus aux contraintes structurales du bâtiment existant, d'hygrométrie et de ventilation.

Une étude de programmation va être lancée afin de réaliser un audit et une redéfinition des besoins en conformité avec nos responsabilités afin de réaliser un projet répondant aux missions structurantes des archives départementales.

### **3- Autres bâtiments**

#### ***a) Hôtel du Département***

##### Travaux de rénovation des équipements audio / vidéo / sonorisation

À l'occasion du vote du budget primitif le 21 avril 2021, une autorisation de programme de 30 000 € a été créée en vue des études de la rénovation des équipements audio-visuels de la régie de l'Hôtel du Département.

Lors du vote du budget primitif 2022, cette autorisation de programme a été augmentée de 20 000 €.

Une mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée à un bureau d'études afin qu'il réalise un audit des installations, la rédaction des dossiers de consultation des entreprises et le suivi du chantier.

Les études ont été réalisées et l'appel d'offres des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours.

L'investissement (une autorisation de programme plafonnée à 600 000 €) qui sera réalisé représente une opportunité technologique de déplacer le réseau informatique du Département vers le 100 % IP (internet protocole : communication via internet de tous les équipements audio et vidéo) de l'Hôtel du Département.

Ces travaux vont permettre de mettre en place de nouvelles formes de travail dématérialisées s'inscrivant dans les principes de développement durable (réduction du papier) et de transformation numérique des services ressources de la collectivité (secrétariat de l'assemblée, régie,...) en optimisant et sécurisant le processus de communication et de traitement administratif.

À l'occasion de ces travaux, seront donc changés tous les systèmes audio, vidéo, écrans, conférence et les installations de systèmes interactifs et collaboratifs pour la mise en place du vote électronique, des cartables numériques pour les conseillers départementaux : les salles concernées sont celles du conseil départemental, de la commission permanente, les halls des niveaux +2, +1 et rez-de-chaussée, les salles de réunion (Garonne, Guyenne, Quercy, Gascogne, Rouergue et Lomagne), le bar et le bureau du Président.

Les travaux vont débuter à l'automne pour une durée de 4 mois.

## Construction d'un nouvel escalier pour le parking « Tescou »

Les travaux de construction du parking « Tescou » de l'hôtel du Département ont été réalisés au cours de l'année 2011.

Considérant la dégradation des marches en bois, le projet d'un nouvel escalier en parallèle de l'escalier central pour un montant estimatif de 90 000 €, a été voté au budget primitif 2021 avec une augmentation de l'autorisation de programme de 50 000 € lors du vote du budget primitif le 14 février 2022.

Les marchés de travaux ont été notifiés. Les travaux sont en cours avec un achèvement prévu au mois de juillet prochain.

### ***b) Centre universitaire***

L'opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passé avec la société d'économie mixte AREC en juillet 2016.

Les travaux sont en cours de finition et seront achevés durant l'été prochain.

L'aménagement du parvis, programmé dans le cadre de cette opération, a quant à lui, été reporté.

En effet, certains travaux n'ont pas été prévus dans le cadre de cette opération, notamment la rénovation des façades, des clôtures, des espaces extérieurs et la mise en accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

Une convention de mandat a été signée afin de réaliser ce nouveau programme de travaux qui se décompose ainsi :

- Rénovation de la façade du pavillon de l'éducation donnant sur le boulevard Montauriol,
- Rénovation du mur de clôture du boulevard Montauriol, sur le linéaire situé entre les deux loges et la portion de mur à l'angle du boulevard Hubert Gouze ; cette rénovation portera sur les deux faces du mur, ainsi que des ouvrages de serrurerie,
- Rénovation du clos et couvert des deux loges annexes accolées à ce mur (y compris leurs toitures avec désamiantage et réfection, ainsi que les façades et les menuiseries extérieures).

Ces travaux se dérouleront durant cette fin d'année et l'aménagement du parvis pourra être réalisé par la suite.

### **c) Gendarmeries**

À l'occasion du vote du budget primitif le 3 avril 2019, une autorisation de programme d'un montant de 2 500 000 € a été votée pour des travaux de rénovation dans les casernes de gendarmeries, propriété du Département, décomposée ainsi :

- 2 100 000 € pour tous les travaux sur les bâtiments ;
- 400 000 € pour tous les travaux sur les extérieurs des gendarmeries.

Durant les années 2019 et 2020 aucun travaux conséquent n'a été réalisé sur ce programme.

Au budget primitif 2021, un programme de travaux, par caserne et par corps de métiers, a été présenté à l'Assemblée départementale.

À ce jour, cet état n'a pas évolué et il convient de refaire un diagnostic afin d'établir, convenablement, les travaux à réaliser en fonction des nécessités et des besoins des gendarmeries. Cet état devra notamment prendre en compte les mises aux normes et la recherche d'économies d'énergie possibles.

Les services ont visité l'ensemble des gendarmeries et un état des lieux est en cours d'écriture. Un nouveau plan pluriannuel d'investissement pourra donc être proposé lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif 2023 avec une répartition des crédits de paiement sur les 4 prochaines années.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'avancement des programmes immobiliers dans les bâtiments du Département (hors gymnases et collèges) conformément aux tableaux ci-annexés ;
- Approuve, les augmentations des autorisations de programme correspondantes au titre de l'année 2022 ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants aux différentes lignes budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL